



La liaison LGV Limoges-Poitiers : un élément indispensable à un aménagement global de la desserte ferroviaire

La liaison LGV Limoges-Poitiers est un élément indispensable à l'aménagement de la desserte ferroviaire de notre département et de notre région.

Elle peut constituer le 1^{er} maillon d'une liaison centrale est-ouest à grande vitesse qui fait défaut à notre pays, viscéralement centripète.

Par ailleurs, la gare de Limoges et sa plate forme intermodale, le CIEL, est pour la LGV un atout majeur. Elle permettra une offre de transport raisonnée, multimodale et gage d'efficacité.

Pour autant, cette liaison doit être conduite de front avec une poursuite de la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, tant en ce qui concerne l'infrastructure que le matériel roulant, le TéoZ n'ayant manifestement pas répondu aux attentes légitimes des utilisateurs que ce soit en termes de temps de parcours ou de confort.

Délibération du Conseil général en date du 30 octobre 2006 adoptée à l'unanimité moins une abstention

Le Conseil général, après en avoir délibéré :

- ⌘ décide de promouvoir et de soutenir le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges ;
- ⌘ n'exclut pas d'envisager un accompagnement financier de ce projet à hauteur de ses possibilités ;
- ⌘ demande que parallèlement les améliorations engagées sur la ligne Paris-Toulouse soient poursuivies ;
- ⌘ demande que la réflexion sur le tracé intègre la perspective de mise à 2X2 voies de la RN 147.

Pour adresser une contribution, contactez la Commission.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE



CONTACT

Conseil général
de la Haute-Vienne

43, avenue de la Libération
87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 45 10 10
Fax : 05 55 79 57 81
www.cg87.fr



Relier Limoges à Paris en moins de deux heures : une impérieuse nécessité

Le Conseil général de la Haute-Vienne s'est très tôt prononcé pour une amélioration de la relation ferroviaire avec Paris et une interconnexion avec le réseau TGV européen.

Notre département, comme sa capitale régionale, ne saurait en effet se passer d'une telle infrastructure, alors qu'il a dès les années soixante bénéficié, avec le Capitole, d'une desserte ferroviaire pour Paris à la pointe des performances, qui ne sont même plus tenues aujourd'hui.

Ainsi, le 20 décembre 1993, le Conseil général de la Haute-Vienne s'est prononcé dans le cadre d'une résolution portant sur l'aménagement du territoire pour « *le raccordement au réseau TGV par l'adoption de la solution la plus rapide de mise en œuvre* ».

Aujourd'hui, la solution préconisée pour atteindre cet objectif d'une liaison en deux heures entre la capitale régionale et Paris passe par Poitiers. **Le Conseil général y est résolument favorable.**



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS - LIMOGES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2006

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE

L'ouverture du département vers la façade atlantique : une réalité confortée

La réalisation de la liaison grande vitesse par Poitiers permettra au département de la Haute-Vienne de conforter son ouverture vers la façade atlantique.

La Haute-Vienne, située aux marges extrêmes du Massif Central, est clairement tournée vers l'ouest en termes de flux de population et entretient des relations privilégiées dans les domaines universitaire, industriel, touristique et commercial avec les départements de l'ouest atlantique que ce projet conforterait.

Or, situation extraordinaire, la liaison Limoges-Poitiers fait l'objet à la fois d'une étude d'aménagement routier à 2x2 voies, pour partie autoroutier, et d'un projet de liaison à grande vitesse.

À ce titre, le Conseil général estime qu'il est impératif, compte tenu de la complémentarité des deux projets, que les deux études soient coordonnées.

Le projet de liaison LGV Limoges-Poitiers : une démarche consensuelle

Le Conseil général, en date du 30 octobre 2006, a adopté en séance plénière à l'unanimité moins une abstention une délibération (voir encadré) par laquelle il a décidé de « *promouvoir et de soutenir le projet de Ligne à Grande Vitesse Limoges-Poitiers* ». Cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux.

En effet, un consensus, tant chez les acteurs institutionnels que socioprofessionnels, s'est dégagé pour demander l'inscription de la liaison Limoges-Poitiers au schéma national des trains à grande vitesse.

Les collectivités de la Région Limousin ont adopté des délibérations, des motions et des contributions au débat public non équivoques en faveur du projet. Les compagnies consulaires se sont elles aussi résolument prononcées en faveur de ce projet.

Cet engagement de tous s'est traduit par la constitution d'une association de promotion de la Ligne à Grande Vitesse Limoges-Poitiers.

Il est donc certain aujourd'hui, avec la détermination de l'ensemble des forces vives de la région, qu'un tel projet ne saurait être remis en cause sans trahir une nouvelle fois une attente forte de la population.





Des conditions techniques, économiques et environnementales favorables : un projet réaliste

La constitution du barreau Limoges-Poitiers ne nécessiterait la construction que d'une centaine de kilomètres de voie nouvelle. À ce titre, cette liaison présente un triple avantage :

- # un coût de réalisation raisonnable et qui apparaît de surcroît comme le moins coûteux de tous les projets de LGV à l'étude ;
- # l'absence de difficultés techniques de réalisation en raison de la configuration géographique ;
- # un impact environnemental limité.

Le projet de LGV Limoges-Poitiers est donc une opportunité qu'il convient de saisir et d'encourager.

L'interconnexion au réseau TGV européen : une condition essentielle au développement économique

La liaison grande vitesse Limoges-Poitiers sera un élément majeur de l'aménagement du Centre-Ouest Atlantique.

Elle renforcera les coopérations anciennes entre les centres urbains, tels que Limoges et Poitiers, qui structurent cet espace et contribuera au développement de l'ensemble du territoire couvrant le Poitou-Charentes et le Limousin.

Elle accentuera le rayonnement de la capitale régionale et de son Université, accompagnera le développement de nos deux pôles de compétitivité, confortera les atouts de notre département et des départements limitrophes.

Par-delà cette cohérence, cette desserte permettra de répondre à l'enjeu de mobilité des populations, préalable indispensable à l'attractivité de notre territoire, objet de la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

En effet, à l'heure où la compétitivité des territoires s'exacerbe, où les aides à finalité régionale ne permettent pas de compenser les inégalités territoriales, l'absence d'interconnexion au réseau TGV constituerait pour le département un handicap de nature à compromettre son développement.